Saint-Etienne-de-Cuines

Bulletin municipal 2018

Le bulletin municipal est également disponible sur le site internet de la commune : www.st-etienne-cuines.fr

Renseignements utiles

Secrétariat de mairie

Nathalie Bertino et Christel Tronel vous renseignent.

✉ mairie@st-etienne-cuines.fr

☎ **04 79 56 22 38** / Fax : 04 79 59 49 95

Horaires d'ouverture au public :

- du 1er octobre au 31 mars :
  - Lundi : 14h00 - 18h00
  - Mardi : 8h30 - 12h00
  - Mercredi : 14h00 - 18h00
  - Vendredi : 13h00 - 16h00
- du 1er avril au 30 septembre :
  - Lundi : 13h00 - 17h00
  - Mardi : 8h30 - 12h00
  - Mercredi : 13h00 - 17h00
  - Vendredi : 13h00 - 16h00

Bibliothèque

Responsable : Annie Leclercq

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 9h30 - 10h30
- Mercredi : 14h00 - 18h00
- Jeudi : 10h00 - 11h00
- Vendredi : 14h00 - 16h00

✉ bibliotheque@st-etienne-cuines.fr

☎ 04 79 20 55 91

Déchetterie de la Lauzière à La Chambre

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 9h00-12h00 14h00-17h00
- Mardi : 9h00-12h00
- Mercredi : 9h00-12h00 14h00-17h00
- Jeudi : 9h00-12h00
- Vendredi : - 14h00-17h00
- Samedi : 9h00-12h00 14h00-17h00

Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 8h30 - 11h30
- Mardi : 13h30 - 16h30
- Jeudi : 13h30 - 16h30
- Vendredi : 8h30 - 11h30

SOMMAIRE

Renseignements utiles 1
Commission Travaux Environnement 4
Commission Budget..... 9
Associations 11
A l'honneur..... 14
Commission des Ecoles 15
Vie Scolaire 15
Collège..... 22
État Civil 23
Souvenir 26
Temps forts 28
Nouveaux commerces 33
Vivre ensemble 34
Informations diverses 35
Agenda 39

Bulletin municipal 2018, 750 exemplaires. Directeur de publication : Dominique LAZZARO - Rédacteurs : membres de la Commission Information et Communication : Françoise Combet-Blanc, Lucie Antonacci, Solenn Clavel, Yolande Curcio, Annie Leclercq, Mireille Morin-Collomb, Nelly Rol - Crédits photos : Dominique Lazzaro, Françoise Combet-Blanc, Solenn Clavel, Henri-Marc Gauthier, Jennyfer Iltis, Mireille Morin-Collomb, Séverine Budon - Mise en page : Recto Verso Services www.rectoverso.biz

Retrouvez l'actualité de la commune sur son site internet : www.st-etienne-cuines.fr

LE MOT DU MAIRE

2017 a été une année bien remplie pour notre commune.

3 gros chantiers ont marqué l'année 2017 :

1ère tranche de la réfection des réseaux secs et humides des Cités-Bozon :

Ces travaux étaient promis depuis des décennies aux résidents et ont été difficiles à réaliser. A leur complexité, se sont ajoutées des craintes de riverains.

Ce projet en étude depuis fin 2012, a démarré en juin 2017 et la première tranche s'est achevée en septembre 2017.

Remplacement des chaudières bois et gaz de la chaufferie

Réfection de la route forestière du Cuchet

Retenons l'attitude d'indélicats qui se sont permis de voler les projecteurs de la pelle mécanique un week-end durant les travaux !

Ces trois gros chantiers n'auraient pu être réalisés sans l'aide et la confiance de la Caisse d'Épargne de Rhône-Alpes qui a bien voulu nous accorder les prêts nécessaires.

Autres réalisations :

Le lotissement des Îles

Prévu initialement pour 2018, il comprend 6 lots à bâtir de 700 m² et 1 lot de 1 400 m². Tous les lots, viabilisés et bornés, ont trouvé preneur.

Cette création servira en partie au financement de la deuxième tranche des travaux des Cités-Bozon.

Le déboisement des digues du Glandon

Réparations sur le réseau d'eau potable

Je tiens à remercier sincèrement les employés communaux, mes adjoints et conseillers qui pendant tout un week-end ont arpenté la commune pour trouver les deux fuites sans compter leurs heures.

Merci à vous aussi, habitants de la commune d'avoir été indulgents suite à cet incident. Celui-ci pourrait être en lien avec les divers séismes de ces derniers temps. D'habitude c'est plutôt au printemps, lors du dégel que l'on constate des fuites.

Et aussi :

- La réfection des peintures et vernis de la salle du conseil,
- Le remplacement de la cabane à vélos de l'école,
- Le remplacement de la photocopieuse des écoles,
- L'achat de tapis de sol pour l'école maternelle,
- Le remplacement du moteur/agitateur de la station d'épuration,
- La rénovation et la sécurisation du réseau informatique de la mairie.

Parlons maintenant des prévisions 2018

Suppression de la Taxe d'habitation, quelles conséquences pour notre commune ?

Au 1er janvier 2018, 80 % des redevables devraient bénéficier d'un allégement d'un tiers du montant de la taxe d'habitation. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de les dispenser du paiement de cette taxe.

Pour rappel, cet impôt local concerne plus de 30 millions de foyers fiscaux et s'applique aux logements, y compris aux résidences secondaires, aux habitations non occupées, ainsi qu'à leurs dépendances. La taxe est due par tous, locataires ou propriétaires.

Sur les 643 foyers de notre commune, 572 foyers paient aujourd'hui la taxe d'habitation. En 2020, 472 foyers en seront exonérés.

Le montant de ce dégrèvement serait d'environ 140 000 € sur le budget de la commune si celui n'est pas compensé par l'état au centime prêt.

La taxe d'habitation est une source essentielle du financement pour notre commune. Elle représente environ 35 % de ses ressources fiscales.

En supprimant la taxe d'habitation, envisagerons-nous encore de réaliser autant de travaux qu'en 2017 ?

Envisagerons-nous encore d'avoir des associations dynamisant la commune avec moins de subventions ?

Les citoyens continueront-ils à bénéficier de services publics tels que l'agence postale que nous avons repris en 2017 ?

Les enfants de l'école continueront-ils à bénéficier de sorties scolaires (cinéma, voyage de fin d'année, ski, etc…) financées en grande partie par la commune ?

Pourrons-nous maintenir un transport scolaire financé lui aussi en grande partie par la commune (coût 24 000 € en 2016) ? En 2017, 23 élèves sont inscrits et le taux de remplissage pour le premier trimestre n'est que de 56 % !

Pourrons-nous assurer un service de restauration pour nos élèves de maternelle et primaire à moindre coût pour les parents ?

La suppression des Contrats Emploi Aidé aura également des conséquences sur notre commune. Nous employons actuellement une aide ATSEM à l'école et un agent à la voirie. Aurons-nous la capacité financière de maintenir ces postes qui à ce jour sont financés à 60 % par l'État ?

Comment envisager avec sérénité l'avenir de notre commune ?

Nous souhaitons réaliser plusieurs projet en 2018, notamment :

- Le lancement de la 2ème tranche de la réfection des réseaux secs et humides des Cités Bozon,
- L'aménagement d'une salle de restauration pour nos élèves de l'école maternelle et primaire, puisque la convention avec le département et le collège sera supprimée à la prochaine rentrée scolaire,
- Le réagencement des locaux de l'agence postale et la création d'un espace à louer,
- Le remplacement de véhicules et d'outils de travail qui arrivent à bout de course,
- La continuité de la mise en conformité de notre réseau d'eau,
- La mise en place d'un troisième module de 12 cases au columbarium et une étude pour l'agrandissement du cimetière,
- La réfection du toit de la salle polyvalente,
- Les marquages au sol…..

Cette liste n'est ni exhaustive, ni dans un ordre défini, il faudra faire des choix…

Mais pour pouvoir réaliser toutes ces choses, le nerf de la guerre est et sera comme toujours l'argent.

Comment financer ces projets si ce n'est par l'augmentation des prélèvements actuels dans le cas où la taxe d'habitation ne serait pas compensée au centime près comme promis par l'État.

La commission budget s'efforce d'élaborer et gérer un budget qui est de plus en plus restreint tout en évitant les dépenses non nécessaires.

Des incivilités grèvent également notre budget communal :

- Plusieurs réverbères ont été accrochés sans que le responsable laisse ses coordonnées, le dernier le 19 décembre, seulement un mois après avoir été changé,
- Des containers ont été incendiés,
- Des bâtiments ont été taggés...

Pour le bien de tous, Respectons les règles du vivre-ensemble :

Ne laissons pas nos chiens errer dans les rues, aboyer et déranger nos voisins. Ne laissons pas leurs excréments sur les trottoirs et pelouses…

Respectons la tranquillité de nos citoyens, utilisons nos engins bruyants en bonne intelligence : scooters, motos, tondeuses, outils, etc...

Respectons le code de la route, les limitations de vitesse, et les règles du stationnement, ne perturbons pas la circulation des piétons ou d'autres véhicules,

N'enfumons pas le quartier, portons plutôt nos déchets verts à la déchetterie où ils seront recyclés.

Gros travaux aux Cités Bozon

Après de nombreux reports et fausses annonces, les travaux de réfection des réseaux secs et humides des **Cités Bozon** ont commencé.

Les réseaux d'eau dataient des années 1928 à 1932. Lors d'investigations en 2005 ce réseau avait été diagnostiqué fortement fuyard. De plus, l'intérieur des conduites était bouché par le calcaire, c'était à se demander comment l'eau pouvait encore y circuler ! Enfin, les vannes d'eau étaient parfois installées dans les mêmes regards que les eaux usées, chose courante à l'époque de la construction des Cités, mais absolument inconcevable à notre époque.

Les études faites, nous avons recherché des financements. Ça n'a pas été facile car sans être surendettée la commune ne roule pas sur l'or. Plusieurs établissements financiers ont refusé de nous accompagner dans ce projet, compromettant la réalisation des travaux. Heureusement la *Caisse d'Épargne Rhône Alpes*, après de longues discussions, nous a consenti un prêt pour un montant de 570 000 € sur une durée de 25 ans.

Le montant total de la première tranche des travaux et de la viabilisation du lotissement est de 564 627 €. L'*Agence de l'Eau,* le *FDEC* et le *SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)* nous ont attribué des subventions pour un montant de 357 870 €. Avant de quitter son poste, notre ancienne députée *Béatrice Santais* nous a également attribué une somme de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire.

Conformément à la législation en vigueur et avec l'appui du bureau d'études *Vial et Rossi*, un appel d'offres a été lancé. Les entreprises les mieux-disantes ont été retenues. L'entreprise *Mauro Maurienne* a obtenu le lot génie civil et a sous-traité les enrobés auprès d'*Eiffage*. L'entreprise *Electra* s'est vu attribuer le lot câblage et éclairage et l'entreprise *Cholat* a été chargée des espaces verts.

Nous avons veillé qu'aucun avenant ne vienne augmenter le coût de ce chantier. Nous avons été très stricts et avons suivi l'évolution du chantier au jour le jour, au risque de paraître parfois un peu envahissants pour les entreprises.

Un problème a concerné les lignes téléphoniques et des personnes se sont trouvées sans téléphone pendant plusieurs jours. L'entreprise chargée par *Orange* du basculement des lignes téléphoniques ne s'est pas assurée que tout fonctionnait correctement après son intervention. Nos protestations auprès du gestionnaire ont permis de rétablir la situation dans les meilleurs délais.

Bientôt de nouveaux habitants aux Cités...

Au vu de la bonne gestion de ce chantier, nous avons pu réaliser un

lotissement sur le terrain qui recevait régulièrement les cirques. Ce lotissement de 6 lots de 700 m² pour de l'habitat individuel et un lot de 1 400 m² pour un petit collectif de 6 à 8 logements apportera à la commune une grosse partie des sommes nécessaires à la réalisation de la seconde phase du chantier des Cités. Les lots ont tous trouvé preneur très rapidement, le prix du terrain fixé à 80 € le m² a certainement été déterminant. Les compromis de vente sont tous signés et les constructions devraient commencer prochainement. Les constructions ne dépasseront pas 2 niveaux afin de s'inscrire dans l'environnement local.

La disparition des lignes aériennes, l'installation d'un éclairage à LED moins agressif que l'ancien au sodium et la réfection des rues qui a fait disparaître de nombreux nids de poule contribuent à rendre le quartier des Cités Bozon encore plus agréable.

La Piste du Mont Cuchet

La piste du Mont Cuchet devait absolument bénéficier d'une remise en état.

Cette opération d'un coût de 125 850 € a été subventionnée par la Région, le *FEADER* et l'*Assemblée des Pays de Savoie* pour un montant de 72 600 €.

Les entreprises *Manno TP, Bellet* et *l'ONF* étaient chargés de la réalisation des travaux.

Les rives du Glandon

Le déboisement des rives du Glandon a été organisé en partenariat avec l'ONF. Ces travaux d'un montant de 26 915 € étaient imposés par le RTM afin d'éviter l'engorgement du lit du Glandon lors des crues. Un grand nombre d'arbres a été abattu afin d'éclaircir les rives. Un débroussaillage intense a également été réalisé.

Cette opération a été de bon augure : la grosse crue de cet automne n'a fait aucun dégât.

La Chaufferie Bois

Après 20 ans de bons et loyaux services, notre chaudière bois commençait à montrer des signes de faiblesse. Suite à un audit de performance réalisé sur notre réseau de chaleur et avec l'appui du cabinet *EEPOS,* il a été décidé de la changer.

Le marché de Conception Réalisation portant sur l'optimisation de la chaufferie et de son réseau est revenu à l'entreprise *EOLIA-COMPTE R*. L'objectif était de disposer d'une installation au fonctionnement et performances optimisés.

Le réseau de chaleur fonctionnera toute l'année et assurera la fourniture totale de tous les abonnés : les bâtiments de l'OPAC, le collège et les bâtiments communaux. En été, seuls les bâtiments de l'OPAC seront desservis et le reste du réseau sera isolé.

La nouvelle chaudière bois a démarré courant octobre 2017. L'installation d'un électro-filtre nous permet désormais de maîtriser nos rejets atmosphériques avec un maximum d'efficacité.

Les électro-filtres font circuler les gaz entre des plaques métalliques transformées en électrodes réceptrices, sur lesquelles les poussières viennent se plaquer et s'accumuler. Des marteaux viennent régulièrement frapper ces plaques pour récupérer ces poussières et éviter une perte d'efficacité de l'installation.

Les électro-filtres sont plus efficaces que les cyclones et permettent d'atteindre des rejets de particules de l'ordre de 50mg/Nm3 de fumées.

Quelques chiffres :

- Coût du projet : 514 350 €
- Emprunt : 310 000 € (*Caisse d'Épargne*)
- Subventions :
  - Ademe : 60 800 €
  - Région : 56 055 €
  - Département : 33 000 €

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes vous informe...

Quelle eau buvez-vous ?

De la source à la consommation, des contrôles réguliers pour votre santé

Bilan Qualité 2017

Votre réseau :	SAINT ETIENNE DE CUINES **CHEF LIEU**	SAINT ETIENNE DE CUINES **LA CENSE**
appartient à :	MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE CUINES	
est exploité par :	MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE CUINES	
Origine de l'eau :	Vous êtes alimentés par les captages : * AUX PIEDS DES VOUTES * LA RAVOIRE	Vous êtes alimentés par les captages : * LA RAVOIRE
Traitement :	Votre eau est distribuée à partir de : * STATION DES JARBOUDIERES	Votre eau est distribuée à partir de : * STATION DE LA RAVOIRE
BACTÉRIOLOGIE	Nombre de conformité : 9 sur 9 analyses. Limites de qualité : absence de germes / 100ml **Eau de bonne qualité bactériologique.**	Nombre de conformité : 5 sur 7 analyses. Limites de qualité : absence de germes / 100ml **Eau présentant des contaminations épisodiques.**
DURETÉ	Valeurs mesurées : mini. : 18°f - maxi : 18°f Références de qualité maxi. : aucune **Eau peu dure.**	Valeurs mesurées : mini. : 6°f - maxi : 7°f Références de qualité maxi. : aucune **Eau douce.**
NITRATES	Valeurs mesurées : mini. : 0 mg/L - maxi : 0 mg/L Limites de qualité maxi. : 50 mg/L **Eau contenant peu ou pas de nitrates.**	Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi : 2 mg/L Limites de qualité maxi. : 50 mg/L **Eau contenant peu ou pas de nitrates.**
FLUOR	Valeurs mesurées : mini. : 0,07 mg/L - maxi. : 0,07 mg/L Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L **Eau peu fluorée.**	**Absence de mesure pour ce paramètre en 2017.**
PESTICIDES	Valeurs mesurées : 0,000 µg/l - maxi. : 0,0000 µg/l Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l **Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.**	**Absence de mesure pour ce paramètre en 2017.**
AUTRES PARAMÈTRES	Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.	Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.
Nos conclusions	***L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.***	***L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de qualité bactériologique insuffisante ; de faibles contaminations ponctuelles ont été observées. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.***

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8°F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en **nitrates** dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur le santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le **plomb** des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes les conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser l'eau couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

La présence d'**arsenic** et d'**antimoine** dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites du qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/i pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente de mesures correctives, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

> Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

> Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.

> Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

> Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des lésionnelles.

Pour en savoir plus...

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTE

Commission Budget

La Commission Finances vous présente le budget pour l'année 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

DE LA COMMUNE :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	1 268 680,55	DÉPENSES	506 367,17
RECETTES	1 553 692,76	RECETTES	216 597,99
RÉSULTAT	**285 012,21**	**RÉSULTAT**	**-289 769,18**
RÉSULTAT DE CLÔTURE		**-4 756,97**	

DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	114 269,86	DÉPENSES	617 816,07
RECETTES	278 059,30	RECETTES	438 321,45
RÉSULTAT	**163 789,44**	**RÉSULTAT**	**-179 494,62**
RÉSULTAT DE CLÔTURE		**-15 705,18**	

DU BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	56 405,18	DÉPENSES	385 777,59
RECETTES	95 187,16	RECETTES	366 697,30
RÉSULTAT	**38 781,98**	**RÉSULTAT**	**-19 080,29**
RÉSULTAT DE CLÔTURE		**19 701,69**	

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	7 233,46	DÉPENSES	0,00
RECETTES	8 139,83	RECETTES	0,00
RÉSULTAT	**906,37**	**RÉSULTAT**	**0,00**
RÉSULTAT DE CLÔTURE		**906,37**	

BUDGET PRIMITIF 2018

CHAUFFERIE BOIS

EXPLOITATION	ANNÉE 2018	
Dépenses	Budget primitif	%
Charges à caractère général	95 420,00	79%
Chges de personnel et frais ass	350,00	0%
Virement à la section d'investis.	11 400,00	9%
Autres chges de gestion courante	7 700,00	6%
Charges financières	5 900,00	5%
TOTAL	**120 770,00**	**100%**
Recettes	Budget primitif	%
Excédent antérieur reporté fonct	19 701,69	16%
Ventes, pro fab, prest services	101 068,31	84%
TOTAL	**120 770,00**	**100%**

INVESTISSEMENT	ANNÉE 2018	
Dépenses	Budget primitif	%
Emprunts et dettes assimilés	16 000,00	15%
Immobilisations incorporelles	6 100,00	6%
Immobilisations corporelles	2 800,00	3%
Immobilisations en cours	80 000,00	76%
TOTAL	**104 900,00**	**100%**
Recettes	Budget primitif	%
Solde d'exécution d'inv reporté	5 419,71	5%
Virement de la section de fonct	11 400,00	11%
Dotations Fonds divers Réserves	19 080,29	18%
Subventions d'investissement	69 000,00	66%
TOTAL	**104 900,00**	**100%**

Commission Budget

COMMUNE

FONCTIONNEMENT	ANNÉE 2018	
Dépenses	Budget primitif	%
Déficit antérieur reporté	0,00	0%
Charges à caractère général	424 000,00	34%
Charges de personnel	405 298,03	28%
Atténuations de produits	265 000,00	18%
Dépenses imprévues de fonct	5 000,00	0%
Virement à la section d'investis.	191 256,97	13%
Autres chges de gestion courante	135 340,00	9%
Charges financières	20 000,00	2%
Charges exceptionnelles	4 000,00	0%
TOTAL	**1 449 895,00**	**100%**
Recettes	Budget primitif	%
Excédent antérieur reporté fonct	0,00	0%
Atténuations de charges	25 000,00	2%
Opérations d'ordre entre section	0,00	0%
Produits des services	50 635,00	3%
Impôts et taxes	1 051 200,00	73%
Dotations et participations	253 924,00	18%
Autres pdts de gestion courante	36 436,00	3%
Produits financiers	32 700,00	2%
Produits exceptionnels	0,00	0%
TOTAL	**1 449 895,00**	**100%**

INVESTISSEMENT	ANNÉE 2018	
Dépenses	Budget primitif	%
Solde d'exécution d'inv reporté	174 169,18	17%
Dépenses imprévues Invest	0,00	0%
Opérations d'ordre entre section	0,00	0%
Remboursement d'emprunts	52 000,00	5%
Immobilisations incorporelles	0,00	0%
Subv d'équipement versées	0,00	0%
Immobilisations corporelles	255 000,00	24%
Immobilisations en cours	570 000,00	54%
Participations créances rattaché	0,00	0%
Autres immo financières	0,00	0%
TOTAL	**1 051 169,18**	**100%**
Recettes	Budget primitif	%
Solde d'exécution d'inv reporté	0,00	0%
Virement de la section de fonct	191 256,97	18%
Produits des cessions	574 900,00	55%
Opérations d'ordre entre section	0,00	0%
Dotations Fds divers Réserves	285 012,21	27%
Subventions d'investissement	0,00	0%
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0%
Immobilisations corporelles	0,00	0%
Autres immo financières	0,00	0%
TOTAL	**1 051 169,18**	**100%**

EAU ET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION	ANNÉE 2018	
Dépenses	Budget primitif	%
Déficit antérieur reporté	0,00	0%
Charges à caractère général	101 080,00	66%
Virement à la section d'investis.	0,00	0%
Opérations d'ordre entre section	41 000,00	27%
Autres chges de gestion courante	4 000,00	3%
Charges financières	7 000,00	5%
Charges exceptionnelles	200,00	0%
TOTAL	**153 280,00**	**100%**
Recettes	Budget primitif	%
Excédent antérieur reporté fonct	0,00	0%
Opérations d'ordre entre section	11 000,00	7%
Ventes, pro fab, prest services	130 310,00	85%
Subventions d'exploitation	11 970,00	8%
TOTAL	**153 280,00**	**100%**

INVESTISSEMENT	ANNÉE 2018	
Dépenses	Budget primitif	%
Solde d'exécution d'inv reporté	173 494,62	65%
Opérations d'ordre entre section	11 000,00	4%
Emprunts et dettes assimilés	13 000,00	5%
Immobilisations en cours	71 000,00	26%
TOTAL	**268 494,62**	**100%**
Recettes	Budget primitif	%
Solde d'exécution d'inv reporté	0,00	0%
Virement de la section de fonct	0,00	0%
Opérations d'ordre entre section	41 000,00	15%
Dotations Fonds divers Réserves	166 789,44	62%
Subventions d'investissement	60 705,18	23%
TOTAL	**268 494,62**	**100%**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

FONCTIONNEMENT	ANNÉE 2018	
Dépenses	Budget primitif	%
Charges à caractère général	8 768,37	94%
Autres chges de gestion courante	600,00	6%
TOTAL	**9 368,37**	**100%**
Recettes	Budget primitif	%
Excédent antérieur reporté fonct	906,37	10%
Produits des services	440,00	5%
Dotations et participations	8 000,00	85%
Autres pdts de gestion courante	22,00	0%
TOTAL	**9 368,37**	**100%**

Associations sportives

ASG - Section Véterans de Foot	André TOGNET 1170 Avenue de la Gare, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 56 23 19 – annietognet@neuf.fr
A.S Cuines / La Chambre / FC Val d'Arc	André TOGNET 1170 Avenue de la Gare, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 56 23 19 – annietognet@neuf.fr
Basket-Club de Cuines	Jocelyne DEJEAN 130 route du glandon, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 56 31 09 – dejeanoli@gmail.com
AS Cuines Section Musculation	Christine BROTTO 67 Route de la Combe (Salle du Club), 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 59 47 05 (Club) – ascsm73@gmail.com
Maurienne Lutte	Gilbert RAVOIRE 73130 MONTAIMONT 04 79 56 34 64 – ravoire.gilbert@wanadoo.fr
Association des Boulistes de Cuines	Jocelyn GERMAIN 131 Avenue du Glandon, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 06 76 39 53 94 – germainjocelyn@yahoo.fr
Gymnastique Volontaire le Bugeon / Cuines	Blanche PELLEGRINI 102 Rue du Grand Pré, 73130 SAINT AVRE 04 79 59 44 12 – gvlebugeon@gmail.com

Basket Club de Cuines

Faire découvrir et aimer notre sport à travers le canton

Le BCC accueille des enfants dès le plus jeune âge pour les initier. Ils appréhendent ainsi les catégories supérieures avec beaucoup plus d'aisance et de facilité.

Le BCC compte 110 licenciés. 8 équipes sont engagées en championnat de Savoie. 10 coachs assurent 23h30 d'entraînements hebdomadaires répartis sur les gymnases de Cuines et de La Chambre. 5 arbitres officiels couvrent des rencontres sur tout le département.

2 seniors suivent la formation arbitre départemental et 2 jeunes de moins de 14 ans suivent la formation arbitre club.

Une section d'entraînement a été créée en 2014 pour les babys. Pas de compétition en championnat mais de petits matchs amicaux qui font leur bonheur.

Le BCC c'est aussi : 95 rencontres sur tout le département, 14 tournois en petites catégories, et 5 378 km parcourus pour la saison 2016/2017.

Tout cela ne serait pas possible sans le soutien de nos municipalités, sans l'accompagnement moral et financier de nos sponsors, sans la confiance des parents qui nous confient leurs enfants, sans vous tous qui nous suivez de près ou de loin pour que le Basket reste un des sports phare de notre canton.

Besoin de renseignements ? Contactez : jo7bcc@gmail.com

Association des Boulistes de Cuines

Résultat 2017 :

2 équipes masculines du club ont été championnes de Savoie en championnat des clubs, l'une en 1ère division et l'autre en 2ème.

Cette année, nos 2 équipes seront donc en 1ère division du championnat des clubs

Associations non sportives

ACCA ST Hubert du Glandon (Chasse)	Anthony COMBAZ 525 rue des Cités Bozon, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 06 50 82 85 66
Amicale De Sapeurs Pompiers	Nicolas LAFOSSE 387 rue Saint Pierre 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE 04 79 20 52 51
Anciens Combattants	Georges VIAL 33 allée 1 des Cités, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 56 22 36
Association Foncière Pastorale du Mont-Cuchet	Serge DERRIER 197 Rue de la Plaine, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 56 36 24
Chorale le Choeur de l'Arc	Claire DELEAN 302 rue de la Borgeat, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 56 39 62 ou 06 82 18 54 11 - clairedelean@yahoo.fr
Comité des Fêtes	Michel VETTER 134 allée des Bouleaux, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 06 07 72 23 19 – michelvetter@orange.fr
Héritage et Mémoire pour Demain	Mireille MORIN 33 Avenue du Grand Port, 73100 AIX LES BAINS 04 79 54 50 67 ou 06 85 02 44 47 – mireille.morin73@gmail.com
Les Marmots de Cuines, Association des Parents d'Elèves	Vincent CAFFIN 291 rue des Erables, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES ape.cuines@wanadoo.fr
Les Monthyonnains	Pierre-Benoit CLEMENT, sous couvert Jean-Paul JONNARD, Secrétaire 50 Allée 2 des Cités, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 59 46 82
Le P'tit Cuinain	Michel VETTER 134 allée des Bouleaux, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 06 07 72 23 19 – michelvetter@orange.fr
Les P'Tites Mains de Cuines	Monique VEROLLET ou Bernadette DURIEUX, Secrétaire Montarlot, 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES 04 79 56 25 58 – durieuxberne@orange.fr

Les Petites Mains

Une quinzaine d'adhérentes de tout âge se réunissent tous les mercredis après-midi afin d'échanger leurs idées et savoirs. Couture, tricot, crochet, activités manuelles... Tout est pratiqué : broderie suisse, abécédaires aux points comptés, cadres en 3D, carton mousse, hardenger…

L'association organise une expo-vente chaque année fin octobre dans la salle de la mairie.

Mme Verollet, la présidente, serait enchantée d'accueillir de nouvelles têtes, avec des idées toutes fraîches.

Voici une partie des talents des Petites Mains.

Les Restos du Coeur

Les Restos du Cœur de Saint Etienne de Cuines ont ouvert en 2000.

20 100 centres Restos du Coeur existent en France.

Depuis 2015, les **Restos du Cœur** sont installés dans l'ancien presbytère. Ils bénéficient ainsi d'un local permanent gracieusement mis à leur disposition par la Mairie de Saint Etienne de Cuines.

Une équipe de 14 bénévoles offre un accueil convivial à 85 personnes (soit 38 familles). Depuis deux ans, les élèves du collège prêtent main forte à cette équipe.

Les actions des **Restos** sont principalement l'aide alimentaire et l'aide à la personne.

L'aide alimentaire provient :

- Des aides européennes,

- Des achats au niveau national (notamment à partir des dons des collectivités et des particuliers) et redistribués dans les différents centres en France,

- De la collecte nationale qui a lieu en mars,

- De la récupération de denrées auprès des commerces : Intermarché de Sainte Marie et la boulangerie Avalonne de La Chambre tous les vendredis, le Sherpa de Saint François Longchamp ponctuellement.

Pour recevoir l'aide alimentaire, il faut constituer un dossier justifiant de l'insuffisance de revenus. Un barème national détermine l'acceptation ou le refus du dossier.

La quantité de produits distribués est fonction du nombre de personnes dans la famille.

L'aide à la personne peut être :

- L'orientation des bénéficiaires vers les services administratifs les concernant,

- La distribution de vêtements donnés par les particuliers,

- L'aide au départ en vacances en collaboration avec la CAF,

- Etc…

Les Restos du Coeur sont ouverts tous les vendredis matin du 1er septembre au 15 juillet.

Dès 8 heures, les bénévoles déchargent les camions et mettent les produits en place. La distribution débute à partir de 9h30.

Téléphone : 04 79 05 35 76

A l'honneur

Naissance à Cuines

Installés à Saint Etienne de Cuines depuis février 2017, Aurélie Marchant, Damien Flammier et leur fille Marina âgée de 3 ans, attendaient l'arrivée de bébé.

Ils continuaient tranquillement les travaux dans leur maison, sachant qu'il leur restait encore du temps.

Mais c'était sans compter sur l'impatience de la petite Lou qui avait hâte de connaître sa famille et le village où elle allait vivre ! Le 24 juillet, celle-ci décida de pointer sa petite frimousse, sans laisser le temps à sa maman de se rendre à la maternité de Saint Jean de Maurienne.

Infirmiers tous les deux, les parents ont admirablement géré la situation avec l'aide des Pompiers de Saint Etienne de Cuines et de Saint Jean de Maurienne et du SMUR. Lou est arrivée sans encombre.

Les parents souhaitent remercier du fond du cœur les équipages pompiers et le SMUR pour leur professionnalisme et leur aide lors de ce jour si particulier.

La précédente naissance dans le village remontait à 1978.

Félicitations à cette petite famille.

Des élus médaillés

Josette DERRIER, Roger ARNOUX, Jean-Yves TOESCA, André TOGNET et Frédéric GERMAIN ont été récompensés pour leur implication, leur travail et leur dévouement au sein du Conseil Municipal depuis 20 ans.

Ils ont reçu la médaille d'honneur ARGENT, régionale, départementale et communale au Service des Collectivités Locales.

Félicitations à ces 5 élus.

Félicitations !

Félicitations à Christophe Millot, pour sa performance au Marathon de Paris.

Le sergent-chef Christophe Millot est pompier volontaire au centre de secours de Saint Etienne de Cuines. Cette année, après un entraînement intensif, il a pris le départ de ce marathon avec le dossard n° 69 254. Il est allé au bout de la course et a parcouru la distance en 5 heures et 55 minutes.

Commission des Ecoles

Rythme scolaire :

Depuis la rentrée de septembre 2017, les enfants ont de nouveau cours 4 jours par semaine. Les nouveaux rythmes scolaires expérimentés pendant 2 ans ont été abandonnés. Face aux difficultés rencontrées avec la mise en place des TAP et à la fatigue des enfants, le conseil d'école a validé le retour aux anciens horaires.

Accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 7h30 le matin jusqu'au début des cours à 8h30, et le soir de 16h30 jusqu'à 18h30. Ce service est géré par DECLICC. L'encadrement est assuré par les salariés de cette association.

Restauration scolaire :

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, le service de restauration est assuré par le collège de Saint Etienne de Cuines. Les élèves sont encadrés par une employée de la commune et 2 animatrices de DECLICC.

La convention avec le Conseil Départemental ne pourra pas être renouvelée pour les prochaines années. La municipalité réfléchit pour proposer un lieu de restauration adapté et accueillant pour nos enfants.

Vie Scolaire

Petite et Moyenne Section
Laeticia Boutilly - Nadine

Les ATSEM, Nadine, Liliane et Véronique, assistent les enseignantes dans les classes maternelles.

Vie Scolaire

Grande Section et CP
Anne Mesère - (Isabelle de Montlivaut) - Liliane

CP et CE1
Françoise da Silva - Jenna Moris

CE2
Carole Buisson - (Anne Mesère)

CM1 et CM2
Sybille Padey - (Anne Mesère) - Régine

Semaine de ski

« Avec l'école, nous sommes allés aux Karellis pour faire du ski. Pendant une semaine, nous sommes montés chaque jour à la station. Il y avait des moniteurs pour les débutants. Nous avons pique-niqué tous les midis. Nous avons appris plein de choses comme descendre un slalom ou monter en escalier. Nous avons même pu prendre le télésiège alors que nous n'avions jamais skié. Nous avons adoré, c'était super. »

Carnaval

« Juste avant les vacances de Pâques, nous avons défilé pour le carnaval.

Les élèves de maternelle étaient déguisés en fleurs.

Après le défilé, les parents d'Elèves avaient préparé tout le nécessaire pour faire des bulles. Nous nous sommes bien amusés !

L'après-midi, nous avons dansé sous le préau et goûté des crêpes et des gâteaux. Merci aux parents pour cette belle journée ! »

CESAM

Comme chaque année, les élèves de CM1 et CM2 ont pu visiter le *CESAM* dans le cadre du projet ***Une autoroute pour la vie***.

Des gendarmes sont intervenus pour leur rappeler les différentes règles de sécurité routière en les faisant se déplacer sur un circuit vélo.

Les élèves ont également appris à évacuer un bus rapidement.

Sortie de printemps

La montagne avait quitté son manteau blanc, alors la sortie raquette des Maternelles s'est transformée en sortie pédestre à Montaimont.

Jolie ballade, jeux, pique-nique et goûter, tous les ingrédients étaient réunis pour réussir une belle journée.

Planetarium

Un planétarium a été installé dans la salle polyvalente et tous les élèves de l'école ont pu découvrir le système solaire, des aurores boréales et plein d'autres belles images du ciel.

Ils ont fait un petit voyage dans l'espace, ont marché sur la Lune, et ont même pu toucher une véritable météorite !!

Classe découverte

« Lundi 26 juin, nous sommes partis à Meyras en Ardèche en classe découverte. Nous sommes restés toute la semaine. Nous avons appris la chevalerie avec messire Arnaud de Roche Gude. Nous avons aussi fait de la calligraphie et des ateliers héraldiques. Nous avons visité le château de Montréal. Nous avons fait une boum et mangé comme au temps du Moyen-Age. C'était trop bien !! »

Mash up Table : La table magique

« Dans le cadre de notre projet école et cinéma, nous sommes allés à Saint Rémy de Maurienne et nous avons utilisé LA MASH UP TABLE. C'était une drôle de table. Quand nous y posions une image, un film se lançait sur l'écran. C'était magique. Ensuite, François Rousselot, chef d'orchestre compositeur, nous a expliqué son métier et comment il faisait pour guider les musiciens lors de grands concerts. »

MOTS MÊLÉS

Saurez-vous retrouver les noms des rues et le nom perdu ?

BORGEAT - BOULEAUX - CENTRALE - CHAMPET - CIMETIERE - CITES - CLAPEY - COMBE - COTES - CROZA - DIGUE - ECOLES - EGLISE - ERABLES - GARE - GENTIANES - GLANDON - ILES - MEULES - MONT CUCHET - MOULINS - ORATOIRES - PLAINE - SCIERIE - STADE - TOUR - VERNET -VIOLETTES

V	I	O	L	E	T	T	E	S	E	L	U	E	M
C	G	R	T	A	E	G	R	O	B	S	T	E	B
I	A	A	E	B	E	C	O	L	E	S	R	T	O
T	R	T	M	I	E	T	O	U	R	E	G	N	U
E	E	O	N	I	L	E	S	E	I	E	L	D	L
S	C	I	E	R	I	E	E	T	C	G	A	P	E
S	C	R	D	I	G	U	E	U	I	L	N	L	A
E	R	E	T	E	P	M	A	H	C	I	D	A	U
L	O	S	S	N	I	L	U	O	M	S	O	I	X
B	Z	E	T	C	L	A	P	E	Y	E	N	N	N
A	A	T	E	A	G	E	N	T	I	A	N	E	S
R	M	O	N	T	D	E	L	A	R	T	N	E	C
E	S	C	U	C	H	E	T	V	E	R	N	E	T

Site incontournable de Saint Etienne de Cuines, le collège.

En 52 ans d'existence, bon nombre des adultes de la communauté de communes La 4C (anciennement le canton de la Chambre) ont suivi leur scolarité au collège de Saint Etienne de Cuines.

Aujourd'hui **338 élèves peuplent l'établissement**. Ils sont répartis en 14 classes de la 6ème à la 3ème.

Musique !

L'année dernière des travaux ont débuté dans l'ancien internat pour créer 3 salles de classe, dont une adaptée à l'enseignement de l'éducation musicale. Cette salle bénéficiera d'une acoustique spécifique et accueillera la classe CHAM (Classe à Horaire Aménagé Musique).

Depuis la rentrée 2017, cette section permet à 33 élèves de 5ème et 3ème de suivre une formation musicale intégrant la scène, le solfège, l'écriture de texte et l'orchestre, en plus de l'enseignement général.

En lien avec l'Établissement d'Enseignement Artistique, la CHAM consolide l'activité artistique sur le secteur et offre aux enfants une continuité de leur apprentissage et une valorisation de leurs acquis.

Un choeur est également mis en place pour tous les élèves volontaires.

Échange franco-allemand

Le collège, c'est aussi l'apprentissage des langues étrangères. Un échange franco-allemand est proposé depuis la rentrée 2016. Les familles françaises ont accueilli 29 élèves allemands pendant une dizaine de jours en mars 2017. Durant le temps scolaire, les élèves ont suivi les cours avec leur correspondant et ont participé à des activités extérieures : ski, visite du Château des Ducs de Savoie à Chambéry, rencontre sportive ou découverte de la ville de Saint Jean de Maurienne et du musée Opinel. Nos collégiens sont à leur tour partis en Allemagne du 26 avril au 4 mai 2017.

L'accueil nécessite un investissement de la part des enfants mais également des familles qui ont accepté de recevoir. Le bilan est positif et l'expérience est reconduite cette année 2018.

Aide aux devoirs

Une aide aux devoirs « Devoirs faits » a été mise en place. 70 élèves volontaires encadrés par les assistants d'éducation, les enseignants ou les membres de l'association DECLICC, peuvent bénéficier du soutien d'un adulte pour faire leurs devoirs. Cette démarche permet aux collégiens de demander des explications, de revenir sur un exercice ou une leçon incompris.
Ce dispositif est ouvert sur le temps d'étude, la pause méridienne ou la fin de journée.

État Civil

Antoine FAY-CHATELARD,
né le 18 février 2017

Timmy DELPECH,
né le 6 mars 2017

Lanna HAILLOUD,
née le 22 août 2017

Lou FLAMMIER,
née le 24 juillet 2017

Léna VEROLLET,
née le 22 novembre 2017

Alexis HAUTECOEUR,
né le 22 octobre 2017

État Civil

Sandie BORDIER & Laurent GUILLEMIN
29 avril 2017

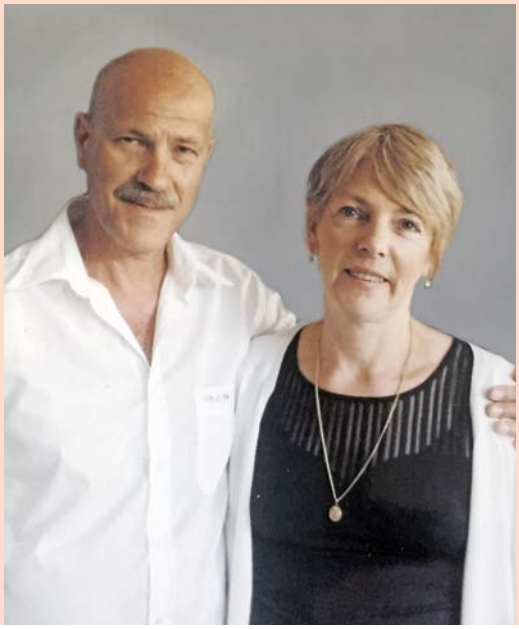

Christiane LOZAT & Robert MACALUSO
1er juillet 2017

Laurence PIPELIER & Jean-Alain MOREL
15 juillet 2017

Sylvie NEF & Lionel BLANC-COQUAND
23 décembre 2017

Letizia BUZZI & Benjamin DEPLANTE
26 août 2017

Maïlys QUINCAMPOIX & Florian DELPECH
24 décembre 2017

État Civil

Gilbert JAMEN,
décédé le 30 mars 2017

Germaine JAMEN, veuve ARLAUD,
décédée le 3 juillet 2017

Pascale TRUCHET, épouse BARREL
décédée le 16 juillet 2017

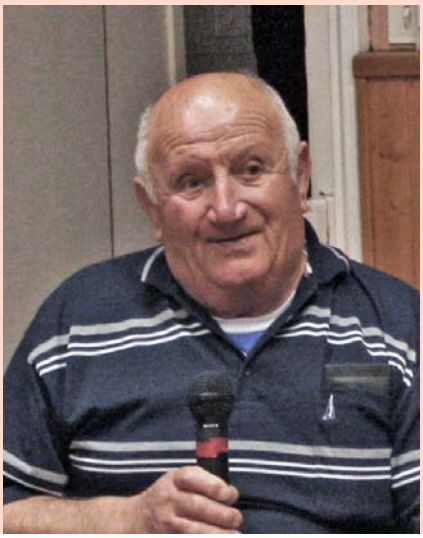

Félix GERMAIN
décédé le 8 septembre 2017

Simone SAILLER veuve BARREL
décédée le 19 novembre 2017

Emile TRONEL
décédé le 20 décembre 2017

Louis TOGNET
décédé le 29 décembre 2017

Les écoles de Saint-Etienne-de-Cuines

En 1860, date du rattachement de la Savoie à la France, notre commune comptait trois écoles. L'une au Monthion, la seconde au Tremble et la troisième « au hameau de l'Église » (le Chef-Lieu), qui comptait deux classes.

Le syndic (maire) et ses conseillers choisissaient les instituteurs alors que dans la plupart des communes ce rôle revenait encore au curé assisté du conseil de fabrique.

Dès 1861 le préfet de Savoie lance une vaste enquête dans toutes les écoles. Il est intéressant de noter que les autorités ne s'inquiètent qu'accessoirement du matériel scolaire (tables...livres) et du contenu de l'enseignement. Elles sont obnubilées par le fait qu'il faut séparer filles et garçons : deux classes, deux cours, deux lieux d'aisance !!

A partir de 1863 la commune met en place deux projets d'école : au Mollaret et au Monthion.

Au Mollaret, jusqu'à l'exécution du projet de construction d'une école neuve, les enfants des hameaux du Tremble, des Côtes-Dessus, Côtes-Dessous, du Mollaret, Genevex, Villaron, Loup, s'entassaient dans une petite pièce de 4 mètres sur 4 louée à Barthélémy Germain, au Tremble (47 foyers, 269 habitants).

Au Monthion, pour remplacer l'écurie qui tenait lieu de salle de classe, la commune acquiert, la maison du sieur Villiot, mais il faut refaire la charpente et le toit.

La commune dote ces deux écoles du matériel nécessaire : tables, tableaux… et de deux lieux d'aisance !... chacune !

La même année, en 1867, ces deux écoles ouvrent leurs portes du 1er décembre au 31 mars. En dehors de cette période, il est évident que les bras des enfants sont nécessaires pour les travaux des champs, ou pour garder les plus petits.

Les familles paient à la commune une rétribution scolaire, car le salaire de l'instituteur comme l'entretien des bâtiments est à la charge de la commune.

Au chef-lieu, la maison école mairie (que l'on connaît sous le nom de fruitière) s'avère bientôt trop exiguë. Aussi en 1881 seuls les garçons et la mairie resteront dans ce local. La commune loue la maison d'Edouard Tognet pour les filles et leur institutrice.

Mais le bail prend fin en 1889. La commune construit alors une nouvelle école de filles qui deviendra plus tard la perception (emprunt de 14 700 francs). Une seule classe pour 50 filles ! et le logement de l'institutrice.

La Fruitière, 1926

La population continue à croître avec l'essor de l'usine de pâtes Bozon-Verduraz, aussi la commune envisage t-elle en 1899, la construction « d'une école double de garçons avec mairie ».

Les enfants de la classe enfantine continuent à s'entasser, jusqu'à 60 dans le local plutôt malsain de la fruitière… et les filles n'ont toujours qu'une seule classe !

Il faudra attendre 1933, après maints projets étudiés puis abandonnés, pour que la nouvelle école de filles voie le jour ! une école de filles avec classe enfantine mixte. De belles salles ouvertes au soleil, avec douches, lavabos et chauffage central ! Une des plus modernes de l'arrondissement !

Mais avec le déclin de l'usine, le temps de l'expansion des écoles dans la commune semble terminé… En 1949 l'école du Monthion ferme ses portes : plus que 3 enfants dans ce hameau qui a été longtemps le plus peuplé de la commune. En 1956 l'école de filles devient l'unique groupe scolaire avec 4 classes géminées. L'école du Mollaret s'éteint, elle, en 1960, plus que 5 élèves !

Mais la commune n'a pas dit son dernier mot…et en 1984, une école maternelle voit le jour. Elle jouxte le groupe primaire qui en 2000, grâce à la volonté de notre maire regretté Joseph Blanc, portera le nom de groupe scolaire Moïse André Collomb.

Mireille Morin-Collomb

Salon des Vins et des Saveurs

Cette 9ème édition du Salon des Vins, organisée par le Comité des Fêtes a remporté encore un franc succès.

Durant 3 jours, 40 exposants ont fait découvrir leur production vinicole ainsi que les produits de notre terroir.

Des cours d'œnologie ont été proposés à tous les demandeurs.

Soirée Reggae

TONTON DAVID en personne a animé cette soirée festive du mois d'août, sur la place de la Mairie.

Les quelques 400 personnes présentes ont entonné « Chacun sa route, chacun son chemin » son tube incontournable.

Le spectacle a continué avec le groupe formé par TIYAB, MISSAH et WEEDO qui a mis le feu tout au long de la soirée.

Memorial Aimé Chianale

Cette journée s'est déroulée dans un esprit sportif et dans la convivialité à la grande joie de la famille d'Aimé et surtout de Gemma, sa femme.

Celle-ci a remercié le club pour sa fidélité envers son époux.

Les vétérans de l'AS Cuines se sont dépassés et ont remporté ce mémorial.

La famille Chianale réunie autour de Gemma la doyenne et des animateurs

Soirée Brass Band

Les élèves de la classe orchestre de 6ème du collège de Saint-Etienne de Cuines ont joué avec des musiciens ayant au moins 5 années de pratique instrumentale : le BRASS-BAND Départemental de Savoie.

Plus de 180 personnes ont applaudi la virtuosité de ces jeunes musiciens.

© Fédération Musicale de Savoie

Fête des Hameaux

Pour cette première, 45 personnes des 17 hameaux de la route des Côtes étaient présentes au plateau de Servion, pour passer la journée ensemble autour d'un repas.

Fiers de cette journée conviviale, les organisateurs, Charlotte, Laurent et Davy, lancent d'ores et déjà des invitations pour l'an prochain.

Retrouvailles annuelles au hameau du Monthyon

Pour la cinquième année consécutive, l'association des Monthyonains a réuni ses adhérents ce dimanche de fin juin autour d'un traditionnel « diots – polenta » préparé avec maestria par les frères Richiero.

L'ambiance était festive et les convives ravis de se retrouver dans ce hameau de Cuines, pratiquement abandonné dans les années soixante-dix et qui, depuis la réalisation d'une piste forestière, voit renaître les bâtisses naguère délaissées.

La placette du hameau, cernée par la croix symbolisant le monument aux morts et la fontaine aux eaux fraîches a rassemblé les participants qui ont particulièrement apprécié, cette année, le chapiteau mis à disposition par l'ACCA de Saint Rémy de Maurienne pour se protéger des rayons dardants du soleil au zénith !

A l'occasion de ces retrouvailles, Pierre-Benoît Clément, président de l'association, s'est vu remettre une œuvre peinte originale représentant la fontaine du hameau.

La chapelle du Mollaret

Les activités de l'association Héritage & Mémoire pour Demain sont toujours centrées sur la **chapelle du Mollaret**. D'abord par l'ultime finition extérieure : la pose d'une croix sur la façade, façonnée puis fixée par Gilbert au cours de l'inauguration le 20 avril.

En même temps les travaux de maçonnerie intérieure commençaient : sacristie complètement recrépie, fissures des murs lézardés bouchées, corniches et base d'un pilier refaites. Tout cela grâce à la même équipe de bénévoles : René, Bernard, Georges, Yves, conduite par Jean-François qui a montré tout son savoir-faire dans des travaux très minutieux.

La réfection des peintures sera confiée, cette année 2018, à un spécialiste. Mais le coût est très élevé, aussi continuons-nous à faire appel aux donateurs tandis que l'association a multiplié les actions : repas tartiflette grâce à l'aide bénévole d'Eric et Gilou, vente de tripes préparées de main de maître par Alain, sans oublier, profitant de chaque opportunité, de ventes de pain cuit au four banal, grâce encore à l'aide bénévole de spécialistes : Bernard, Patrick, aidés de Georges, Claude et Milou.

N'oublions pas Louis qui nous a offert ses magnifiques nichoirs ! Il leur a consacré beaucoup de son temps, mais c'était avec joie qu'il oeuvrait pour la chapelle. Une pensée très émue pour Louis et sa famille.

Merci à tous les bénévoles, merci à tous les donateurs, mais ne relâchons pas notre effort si nous voulons que la dernière chapelle de Saint-Etienne-de-Cuines retrouve son lustre d'antan.

Vous pouvez faire un don pour aider au financement des travaux de la chapelle du Mollaret sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Tous les renseignements sont sur le site de l'association Héritage et Mémoire pour Demain : www.heritageetmemoire-cuines.fr.

Médaille pour une habitante de Cuines

Lors de l'assemblée générale de Rucher des Allobroges, Martine Alpe s'est vue remettre la médaille d'argent « miel de plaine foncé ».

Cérémonie du 11 novembre

Le 99ème anniversaire de l'armistice a été marqué par une cérémonie très émouvante.

Après les discours de M. le Président des Anciens Combattants et de M. le Maire, les élèves de CM2, ont cité les noms des Cuinains morts pour la France et entonné le Chant des Partisans.

Pour terminer cette commémoration, le public était invité à un vin d'honneur dans la Salle du Conseil.

Plaque commémorative

Ce même jour, a eu lieu l'inauguration d'une plaque apposée sur la façade de la maison Bozon-Verduraz, à la mémoire des ouvriers de la fabrique de pâtes disparus lors de la grande guerre.

Les descendants de M. BOZON-VERDURAZ avaient fait le déplacement pour assister à cet événement.

Souvenir Français

Cette année, l'assemblée générale du Souvenir Français a eu lieu à Saint Etienne de Cuines.

Au terme de celle-ci, une gerbe a été déposée au Monument aux Morts en présence de nombreuses personnalités, des porte-drapeaux et des musiciens de l'Écho du Bugeon, pour les sonneries.

2 jeunes retraités

Cette fin d'année a vu le départ à la retraite de 2 agents communaux :

- Lucienne Verollet, après 20 ans de service,
- Patrick Germain après 32 ans de service.

Félicitations à tous les deux pour le travail, la motivation et l'esprit d'équipe qui les ont caractérisés au cours de ces nombreuses années.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle vie.

Fête de Noël de l'école

Vendredi 21 décembre, tous les élèves de l'école Moïse Collomb, se sont rendus à la Salle Polyvalente pour le spectacle de Noël.

Après les chants des enfants, le spectacle des magiciens auquel quelques écoliers ont participé, le Père-Noël est enfin arrivé ! Il a distribué cadeaux et papillotes à tous les enfants et s'est prêté volontiers au rituel des photos.

Pour terminer, une collation offerte par l'APE a été servie à tous.

Cadeaux et papillottes ont été offerts par la municipalité.

Repas CCAS

Cette année encore, le repas offert aux résidents de la commune âgés de 65 et plus, a connu un franc succès.

Sur les 340 personnes conviées, 120 ont répondu à l'invitation. Après le discours de bienvenue de M. le Maire, Dominique Lazzaro et celui de Mme la Présidente, Josette Derrier, les aînés ont savouré un délicieux repas préparé et servi par Pascale et Hervé Thomasson.

Lily et Philippe, du *DUO PRIVILEGE*, ont ensuite accompagné les danseurs pour un après-midi musical des plus réussis pour le bonheur de chacun.

Rendez-vous est donné l'an prochain pour le 30ème anniversaire.

Nelly, Lucie, Dominique, Josette, Monique et Martine, membres du CCAS, toujours aussi motivés, dynamiques et pleins d'entrain.

Nouveaux commerces

Boulangerie

Depuis le 6 décembre 2017, la boulangerie du Centre Commercial a rouvert ses portes sous l'appellation ***Aux Saveurs du Mont Cuchet***.

Marie Guyenno, déjà propriétaire de plusieurs boulangeries sur Saint Jean de Maurienne, a voulu relancer ce commerce, très important pour les gens du village.

Tous les matins, elle livre toutes sortes de pains, des viennoiseries, des gâteaux et des entrées salées , tout cela cuit dans son fournil à Saint Jean.

Marie Guyenno

Chantal

Marie

A tour de rôle, Chantal et Marie sont présentes, avec leur professionnalisme et leur sourire, pour vous servir.

Le commerce est ouvert tous les jours de 6h30 à 12h00, sauf le lundi *(un dépôt de pain est disponible au TABAC-PRESSE du Mont-Cuchet le lundi)*.

Le Plein Sud

C'est avec plaisir que nous avons appris la réouverture du restaurant ***Le Plein Sud*** que nous attendions depuis de longs mois.

Lasse de voir le restaurant bâti par son grand-père M. Collet en 1973, géré quelques temps par sa maman Dany, Céline a décidé de redonner vie à ce lieu magique.

Après quelques travaux d'embellissement, elle a ouvert ses portes en fin d'année 2017.

Secondée par Karine aux fourneaux et Mégane au service, Céline vous propose un menu ouvrier et une carte tous les midis (sauf le lundi).

Une pléiade de plats et des spécialités sont également servies les vendredis, samedis et dimanches soir.

Réservation au : 04 79 59 66 80

Respectons les règles de vie qui permettent de vivre harmonieusement en communauté.

Certaines incivilités nuisent à la qualité de l'espace public :

- Abandon de déchets,
- Graffitis,
- Déjections canines,
- Nuisances sonores,
- Dépôts sauvages,
- Non-respect du stationnement réglementé,
- Dégradation des biens publics...

Si on aime son village,

on le respecte.

En complément des actions menées par la municipalité, il est du pouvoir de chacun, d'agir au quotidien pour que Saint Etienne de Cuines demeure un village où il fait bon vivre.

Peut-on être sanctionné pour abandon de déchets dans la rue ?

Oui, jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale. Par ailleurs, vous n'avez pas le droit de déposer vos déchets ménagers sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté municipal.

Abandon d'ordures :

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À savoir :

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Non respect des conditions de collecte des déchets :

Si vous ne respectez pas les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), vous risquez une amende forfaitaire de :

- 35 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 75 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

Pour une commune propre, Je ramasse

Des chiens font leurs besoins n'importe où, sur les trottoirs, dans les pelouses… et de plus en plus de plaintes arrivent en mairie.

Législation déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Mesdames et Messieurs les propriétaires d'animaux, un petit sac plastique dans vos poches ne prend pas beaucoup de place.

Informations diverses

Réforme de la Taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 instaure sous conditions de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les **résidences principales**. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe.

Les taux respectifs des 3 années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %.

Ce dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence pour 1 part, majorées de 8 000 € pour les 2 demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour 1 couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Afin de limiter des effets de seuil, un dispositif de dégrèvement dégressif de la cotisation sera instauré.

La contribution à l'audiovisuel public n'est pas impactée par cette réforme.

Il n'y aura aucune diminution automatique des mensualités des usagers mais les usagers peuvent néanmoins faire leur propre estimation et modifier ou suspendre eux-mêmes leurs mensualités, sans pénalités.

L'usager a cependant intérêt à conserver son contrat de mensualisation en 2018, car :

- d'une part, le dégrèvement sera limité à 30 % en 2018 et la contribution à l'audiovisuel public demeure, il restera donc une somme à payer en fin d'année ;
- d'autre part, le seuil de paiement obligatoire de l'avis d'impôt par voie dématérialisée est abaissé à 1 000 € en 2018, puis à 300 € en 2019.

Un simulateur de Taxe d'Habitation accessible sur le site www.impots.gouv.fr permet aux usagers de vérifier s'ils entrent dans le champ de la réforme ainsi qu'un simulateur Impôt sur le Revenu permettant d'estimer le Revenu Fiscal de Référence 2017.

Agence postale Communale

Suite à la décision de la Poste de fermer le bureau de Saint Etienne de Cuines, la commune a pris le relais et a ouvert une Agence Postale Communale afin de ne pas priver la population d'un service public indispensable.

Annie, préposée à l'agence communale, est à votre écoute pour :

- Achat de timbres, emballages, enveloppes…
- Dépôt de vos lettres et colis,
- Retrait de recommandés et colis,
- Opérations financières de dépannage : retrait et dépôt d'espèces jusqu'à 350 € par semaine.

Horaire d'ouverture :

- Lundi de 8h30 à 11h30,
- Mardi de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 13h30 à 16h30,
- Vendredi de 8h30 à 11h30.

Gaz

La distribution de gaz naturel au quotidien

Urgence Sécurité Gaz

Nos équipes interviennent 7/7 j et 24/24 h à votre service pour la mise en sécurité des installations. En 2016, 99,4 % des interventions sécurité ont été réalisées dans un délai inférieur à 1 h.

URGENCE SECURITE GAZ
0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Être parents après la séparation

La CAF de la Savoie en partenariat avec l'UDAF et le CIDFF organise des séances gratuites d'information sur tout le département.

Ces séances sont destinées à toute personne qui vit une situation de séparation, quel que soit le statut de l'union et quel que soit le stade de la séparation (en cours, récente ou ancienne).

L'objectif est d'informer, de sensibiliser les parents sur les impacts de la séparation envisagée, les moyens et les droits dont ils peuvent disposer dans cette situation, et d'échanger sur ces sujets avec les professionnels (Juriste, médiateur(rice) familial(e), professionnels(les) de la CAF) pendant la séance.

Les séances abordent :

- les informations juridiques sur la séparation et ses effets.
- les informations sur l'ouverture de droits potentiels CAF liés à la séparation.
- les impacts psycho-sociaux de la séparation.
- l'intérêt de la médiation familiale.

Séance gratuite d'information « être parents après la séparation » le **mardi 19 juin** à **Saint Jean de Maurienne** (salle Jean Louis Barrault) de 18h à 20h.

Pour plus d'informations sur ces séances, contacter : aripa.cafchambery@caf.cnafmail.fr ou consulter le site internet de la caf.

Banque alimentaire

La Collecte Nationale : un rendez-vous avec le grand public indispensable

Depuis 33 ans, les Banques Alimentaires font appel à la générosité du public le dernier week-end de novembre. 130 000 bénévoles se mobilisent quelques heures dans plus de 9 000 points de collectes à travers toute la France. L'an dernier, les Banques Alimentaires ont pu récolter en deux jours l'équivalent de 24 millions de repas. **Les Banques Alimentaires ont besoin de la générosité de tous** pour assurer leur mission : aider l'homme à se restaurer.

Dans notre département, plus de 1 000 tonnes sont récupérées et redistribuées. Grâce à votre soutien la Banque Alimentaire de Savoie redistribue chaque année plus de 2 millions de repas et 11 375 personnes sont accompagnées via nos 30 associations partenaires.

En donnant une petite partie de vos courses vous aidez une famille en difficulté. Une centaine de magasins participent sur notre département, aidez nous en achetant quelques produits secs (conserves, sucre, farine, riz, semoule…)

Les bénévoles, le fer de lance de la Collecte

Pour que cette chaîne de solidarité soit réalisable, 130 000 bénévoles se mobilisent durant ces deux jours !

Étudiants, familles, bandes de copains... chacun peut participer et donner quelques heures de son temps en rejoignant les « gilets orange » et ainsi contribuer à ce week-end de générosité nationale.

En Savoie n**ous avons besoin de 1 500 personnes** pour ce week-end de collecte

3ème Biennale Culturelle en Maurienne

COMMUNIQUE du Syndicat du Pays de Maurienne

Un marathon créatif géant se prépare en Maurienne…

Après le succès rencontré par les 2 premières éditions de la Biennale Culturelle en Maurienne – « Au gré des courants » et « D'ici et d'ailleurs » – le Syndicat du Pays de Maurienne a souhaité une **3ème édition mêlant culture et agriculture**, qui sera conduite par l'association **Fusées** (Grenoble) entre novembre 2017 et octobre 2019.

Deux années durant avec la complicité d'artistes invités, Pascal Auclair et Marielle Imbert, co-directeurs artistiques du projet **Graines de Maurienne**, vont arpenter le territoire à pied, à vélo, en raquettes à neige... à la rencontre de et aux côtés des Mauriennais, à l'écoute de leurs **secrets souterrains, secrets de grands-mères, secrets de voisins et secrets de frontières**. Leurs outils de prédilection : les **marches créatives** qui invitent les participants, chemin faisant, à des créations artistiques dans la nature et le paysage ; ainsi que différents **ateliers de création partagée** autour de l'image, du chant, du récit et des arts plastiques.

L'ensemble des créations produites seront mises en scène dans des **labyrinthes de curiosité** dans le cadre de Fêtes **Graines de folie**, qui seront organisées dans des lieux agricoles. Les « Graines de folie » comporteront également un temps musical et un temps de restauration et de sensibilisation à l'alimentation durable avec les agriculteurs et producteurs locaux.

La Biennale Culturelle en Maurienne est initiée et financée par le Syndicat du Pays de Maurienne, avec le soutien du programme européen LEADER, de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie et des entreprises TELT, Crédit Agricole des Savoie et Sorea.

Comment je participe ?

Je suis un-e habitant-e : je participe aux marches créatives (sur un ou plusieurs jours), aux ateliers, je viens faire la fête aux Graines de Folie, je fais circuler l'info et deviens semeur de graines…

Je suis un-e agriculteur-trice : je reçois une Graine de Folie dans mon exploitation, je participe aux marches et ateliers créatifs, seul ou en groupe avec des collègues…

Je suis un acteur culturel, un centre socio-culturel, une association : je relaie les infos « Graines de Maurienne » auprès de mon réseau, j'accueille un ou plusieurs ateliers de création, j'engage un groupe sur une marche créative ou un atelier…

Je suis une entreprise : je relaie les infos « Graines de Maurienne » dans ma structure, je deviens partenaire pour du stockage, de l'appui en matériel, de la mise à disposition d'espace de travail, du mécénat…

Je suis un établissement scolaire : des actions spécifiques me sont destinées, je prends contact avec l'équipe Fusées

Comment être informé de l'actu « Graines de Maurienne » ?

- En plus de la presse locale, je consulte blog de la Biennale : http://biennale-culturelle-maurienne.com
- Je me signale auprès de l'équipe Fusées au 06 08 63 92 26 ou grainesdemaurienne@gmail.com – www.fusees.fr

C'est le metteur en scène, artiste marcheur et plasticien ! (mais aussi entrepreneur audacieux et jardinier)

C'est la réalisatrice photos, vidéos et chanteuse-musicienne ! (mais aussi développeuse créative et exploratrice...)

En contrepoint du projet Graines de Maurienne, le SPM soutiendra, dans le cadre de l'appel à projets **Echos de la Biennale**, des projets artistiques initiés par des habitants et/ou des acteurs du territoire. Vous souhaitez mener un projet ? Faîtes-vous connaître auprès de la mission culture du SPM au 04 79 64 12 48 ou culture@maurienne.fr

Le brûlage des végétaux est interdit en tout temps à Saint Étienne de Cuines.

Afin de préserver la qualité de l'air dans le département de la Savoie :

L'arrêté préfectoral n°2017/0248 du 22 février 2017 interdit le brûlage des végétaux en Savoie en tout temps sur l'ensemble du département de la Savoie, à l'exception de l'incinération de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité (cliquer pour consulter l'arrêté préfectoral n°2017/0248).

L'arrêté préfectoral n°2017/1559 du 19 décembre 2017 interdit également le brûlage des végétaux coupés ou sur pied à des fins agricoles ou forestières sur la commune de Saint Étienne de Cuines

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées hors épisode de pollution pour des raisons sanitaires ou dans certaines situations exceptionnelles.

Vous pouvez consulter ces arrêtés préfectoraux sur le site de la commune.

Préférez d'autres solutions :

Compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchetterie.

Le Sirtom Maurienne met à votre disposition des composteurs. Consultez le site du SIRTOM pour plus d'informations.

Pour plus d'informations sur les pratiques au jardin, téléchargez le guide de l'ADEME.

Agenda

Samedi 28 avril
Bal du Printemps

Avec les groupes Lusy Jeth, Les Kian Mêmes et Mécano Ola.
Salle Polyvalente, Entrée gratuite
Boissons et petite restauration prévues.
Renseignements : Comité d'Animation des 2 Cuines

Samedi 9 juin
Repas

Renseignements : Basket Club de Cuines, jo7bbc@gmail.com

Samedi 9 juin
Challenge Récré à Pizz'

Concours doublette
Gain Mise +50% - Licence obligatoire
début des parties : 14h00
Tarif : 8€ la doublette
Renseignements : Association des Boulistes de Cuines 06 76 39 53 94

Samedi 30 juin
Concours en doublette mixte

Ouvert à tous (3 parties minimum)
début des parties : 14h00
Tarif : 10 € la doublette
Renseignements : Association des Boulistes de Cuines 06 76 39 53 94

Mardi 10 juillet
Marché Nocturne Artisanal

Animation proposée par l'Union Commerciale et Artisanale du Canton de La Chambre
Renseignements et Inscriptions :
09 66 90 62 60
uca.lachambre@gmail.com

Mercredi 15 aout
Tête à Tête et Doublettes

Ouvert à tous
Gain : mise + 50% + nombreux lots
Concours Tête à Tête à 08h00
Concours en doublette à 14h30
Paella Géante le midi, sur place ou a emporter
Tarifs : concours tête à tête : 5€ - concours doublette : 10 € - repas (paella, fromage, dessert) : 13€
Renseignements : Association des Boulistes de Cuines 06 76 39 53 94

Dimanche 30 septembre
Foire aux Mômes

Vente de vêtements enfants (de 0 à 16 ans), matériel de puériculture à partir de 9h à la salle polyvalente.
Exposants : 3 euros le mètre linéaire à l'intérieur + 1.50 euros l'emplacement portant, tables fournies, ou 2 euros le mètre linéaire à l'extérieur, tables non fournies. Café et croissant offerts.
Renseignements : Association des Parents d'Élèves 07 69 39 62 38

Samedi 20 octobre
et chaque samedi des vacances scolaires

Vente de Pain

Renseignements : Association des Parents d'Élèves 07 69 39 62 38

Samedi 20 octobre
Expo / vente

L'Association Les Petites Mains vous invite à venir découvrir leur travail : de jolies nouveautés. Accès libre.
Renseignements : Association Les Petites Mains 04 79 56 25 58

Dimanche 28 octobre
Belote

Renseignements : Association des Parents d'Élèves 07 69 39 62 38

Dimanche 25 novembre
Foire de l'Hiver

Renseignements : Association des Parents d'Élèves 07 69 39 62 38

Samedi 21 décembre
Vin chaud & Tombola

Animation proposée par l'Union Commerciale et Artisanale du Canton de La Chambre

Les membres de la Commission Information

Flashez pour consulter l'agenda des manifestations sur la commune